

Une détention adaptée diminue les risques d'accident

Le chien a impérativement besoin d'un contact régulier avec ses congénères et avec les humains.

Il a également besoin de mouvement : selon le type de chien, sa taille et son âge, il peut avoir besoin de plusieurs heures de promenade par jour.

Le chien a besoin d'une occupation : des jeux de recherche ou le travail d'éducation lui apporteront autant de satisfaction qu'à vous.



photo : E. Hiller

Le chien a besoin d'une éducation.

Si l'éducation de votre chien (notamment le rappel) occasionne des problèmes, adressez-vous à un éducateur canin breveté.

La violence (cris, isolement, coups) effraie le chien qui n'est alors plus capable de vous écouter. L'utilisation d'un collier électrique ou à pointes est interdite.



Vous venez d'acquérir un chiot



photo : L. Hornsberger

Inscrivez-le au plus vite dans une classe de jeux pour chiots ; ils y sont admis jusqu'à l'âge de 4 mois. Ces classes favorisent l'intégration du chiot dans la vie de tous les jours.

Vous trouverez d'autres informations sur le site internet www.bvet.admin.ch, rubrique : Animaux de compagnie.

Rédaction : Colette Pillonel, Office vétérinaire fédéral (OVF) 2004, Schwarzenburgstrasse 161, 3003 Berne.

En bref

- Vous êtes responsable de ce que fait votre chien.
- Gardez toujours votre chien sous surveillance active en présence d'un enfant
 - L'enfant court un risque plus élevé que l'adulte face à un chien.
- Demandez de l'aide si vous observez des comportements à risque chez votre chien ou si vous êtes confronté à des problèmes d'éducation.



D'autres publications sont également disponibles :

Truf' viens...

Prévention des accidents par morsure chez l'enfant.

Moi qui ai peur des chiens

Petit guide pour la prévention des accidents.

Points de contact dans les cantons

BE	031 633 52 62	NE	032 889 68 60
FR	026 305 22 70	VD	021 316 38 70
GE	022 884 99 66	VS	027 606 74 50
JU	032 420 74 28		

Autres points de contact

Office vétérinaire fédéral – OVF

www.bvet.admin.ch – Tél. 031 323 58 67

Société des Vétérinaires Suisses – SVS

www.gstsvs.ch – Tél. 031 307 35 35

Association Suisse pour la Médecine des petits Animaux – ASMPA

www.kleintiermedizin.ch

Société Cynologique Suisse – SCS

www.chienweb.org – Tél. 031 306 62 62

Protection Suisse des Animaux – PSA

www.protection-animaux.com – Tél. 061 365 99 99

© La copie et la distribution de ce document à titre privé sont recommandées ; toutefois, aucune modification ne doit y être apportée. La publication et l'utilisation des textes sont autorisées à condition de mentionner la source.

Petit guide pour la prévention des accidents



J'ai un chien...

Bien adapté à la vie commune avec l'Homme, le chien est une source de joie, mais il peut également devenir source de danger.

Certains de ses comportements doivent vous alerter ; savez-vous lesquels ? Connaissez-vous les situations dans lesquelles le risque d'accident est plus important ? La manière dont vous détenez votre chien correspond-elle à ses besoins et à la législation ? Voici quelques informations et conseils visant à diminuer le danger que peut représenter votre chien, afin qu'il puisse rester « le meilleur ami de l'Homme ».

Les comportements à risque

Fixer du regard, grogner, montrer les dents, hérissier le poil ou se raidir sont des menaces ; elles précèdent l'attaque. Pincer et mordre sont des attaques. Ces comportements font partie du répertoire normal du langage du chien. Toutefois, ils peuvent être le signe d'un risque accru ou même d'un danger imminent.

Quels comportements doivent vous alerter ?

- Votre chiot vous mordille et vous fait mal.
- Votre chien vous fait mal lorsque vous jouez avec lui.
- Votre chien grogne lorsque vous vous approchez de lui ou lorsque vous le caressez.
- Votre chien grogne ou pince lorsque vous le brossez.
- Votre chien vous a mordu.
- Votre chien grogne lorsqu'un enfant ou toute autre personne s'approche de lui ou de vous.
- Votre chien pince l'enfant ou toute autre personne qui veut le caresser.
- Votre chien a mordu une personne.
- Votre chien agresse les autres chiens.

Demandez conseil

Si vous observez de tels comportements chez votre chiot ou votre chien, vous devez agir et demander conseil à un vétérinaire ou à un éducateur canin breveté.

Les situations à risque

L'enfant et le chien

L'enfant court un risque deux fois plus grand que l'adulte d'être hospitalisé suite à une morsure. La plupart des accidents ont lieu lorsqu'un chien et un enfant sont laissés sans surveillance.

Dans la majorité des cas, l'enfant est mordu par un chien qu'il connaît, et le plus souvent à la tête.



photo : C. Stoiz

Comment prévenir un accident ?

- Vous êtes responsable de ce que fait votre chien.
- Gardez-le toujours sous surveillance active en présence d'un enfant.

Les rencontres en promenade

Coueurs, cyclistes et promeneurs

Certains chiens s'élancent à la rencontre des sportifs ou des promeneurs, les poursuivent ou les forcent à s'arrêter. Même s'il est explicable, ce comportement est source de désagrément, voire d'accidents. De plus, de nombreuses personnes ont peur, et l'attitude du chien aggrave la situation.

Les autres chiens



photo : E. Hiffer

Ce sont souvent les chiens et non leurs maîtres qui gèrent les contacts sociaux.

Des conflits entre chiens peuvent ainsi survenir, au cours desquels les propriétaires se font mordre en essayant de reprendre le contrôle de la situation.

Comment prévenir ?

- Rappelez votre chien suffisamment tôt lors de rencontres.
- Prenez-le en laisse ou gardez-le au pied.
- Selon la situation, laissez-le libre après le passage du sportif ou du promeneur, ou d'entente avec l'autre propriétaire de chien.

Lorsque vous faites un rappel, vous exercez un contrôle direct sur votre chien ; c'est un bon exercice pour vous et pour lui.

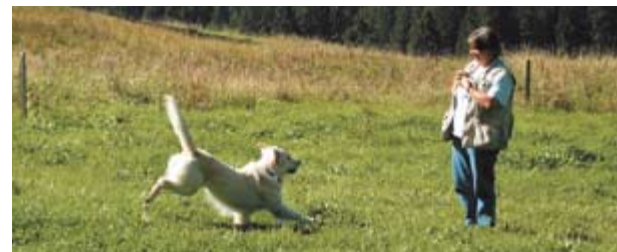


photo : C. Stoiz

Les obligations légales

En tant que détenteur de chien, vous êtes soumis aux législations et réglementations fédérales, cantonales et communales, notamment à l'obligation de faire identifier et enregistrer votre chien (*puce électronique*).

Le devoir de surveillance

Lorsque vous détenez un chien, même si ce n'est pas le vôtre, vous êtes responsable de ce qu'il fait et il doit être sous votre contrôle. S'il est en liberté, cela signifie qu'il répond de manière fiable au rappel.

Listes de races

L'Office vétérinaire fédéral considère que tout chien peut être source de danger. C'est pourquoi il n'a pas établi de liste de races dangereuses.

Certains cantons ont toutefois défini les chiens potentiellement dangereux par des listes de races ; la détention de ces chiens est soumise à des conditions et des obligations sur le territoire cantonal. Pour les questions légales, adressez-vous au service compétent de votre canton (*références au dos du présent dépliant*).